

LE SMICA

OPERATIONS SPECIFIQUES 2026

Délibération du Comité syndical du 11 décembre 2025 (20251211_10) : fixation du montant de la cotisation pour une journée d'intervention d'un agent du SMICA à 400€.

SOMMAIRE

1.	Pôle Métiers Administratifs	2
1.1	Elections / Etat civil.....	2
1.2	Comptabilité	2
1.3	Facturation.....	2
1.4	Paie2	
1.5	Enfance	2
2.	Pôle « Services Numériques »	3
2.1	Authentification	3
2.2	Site Internet	3
2.3	Marchés Publics	3
2.4	Dématérialisation.....	3
3.	Pôle « Système d'Information Géographique »	4
3.1	Réseaux humides au standard COVADIS RAEPA.....	4
3.2	Cimetières.....	4
3.3	Mise au standard CNIG Document d'Urbanisme.....	5
3.4	Adressage.....	5
3.5	Numérisation d'autres données	7
3.6	Edition ou numérisation de plans.....	7
3.7	Audit sur la récupération ou la migration de données cartographiques.....	8
4.	Pôle « Technologie Informatique »	9
4.1	Déménagement Matériel informatique	9
5.	Inclusion numérique	10
6.	Autres opérations spécifiques	11

1. Pôle Métiers Administratifs

1.1 Elections / Etat civil

- Formation au logiciel e-grc de Berger-Levrault : 1/2 journée
- Mise en place de COMEDEC : 2 jours
- Mise en place du module « e.election premium » de Berger-Levrault : 180 €
- Découpage électoral : nous contacter pour obtenir une proposition
- Numérisation des actes d'état-civil :
 - Coordination et suivi du projet : 100€
 - Intégration des actes numérisés dans le logiciel e-grc de Berger-Levrault : 200€
 - Transport des registres : 30 €

1.2 Comptabilité

- Formation au logiciel e-gfin 2009 de Berger-Levrault : 1/2 journée
- Formation au logiciel e-compta de Berger-Levrault : 1/2 journée
- Reprise de données : nous contacter pour obtenir une proposition
- Mise en place du connecteur CHORUS : 180 €

1.3 Facturation

- Formation au logiciel e-factu (module « eau et assainissement ») de Berger-Levrault : 1/2 journée
- Reprise de données : nous contacter pour obtenir une proposition

1.4 Paie

- Formation au logiciel e-paye de Berger-Levrault : 1/2 journée
- Reprise de données : nous contacter pour obtenir une proposition (prix en fonction du nombre d'agent)
- Mise en place du connecteur PASRAU : 180 €
- Mise en place de la plateforme multicanal : 1/2 journée

1.5 Enfance

- Formation au logiciel BL-ENFANCE de Berger-Levrault : 1 journée par module (accueil périscolaire, restauration, centre de loisirs et portail famille).

2. Pôle « Services Numériques »

2.1 Authentification

- Certificat électronique CERTEUROPE EIDAS ** (valable 3 ans) : 230 €.
- Certificat électronique CERTEUROPE EIDAS ** (valable 1 an) : 130 €.
- Carte ANTS (valable 3 ans) : 30 €.

2.2 Site Internet

- Création de site internet avec l'usine à sites « Mon Site Communal » :

Communes :

de 1 à 500 hab	500 €	650 €
de 501 à 1 000 hab	600 €	750 €
de 1 001 à 2 000 hab	750 €	900 €
de 2 001 à 3 500 hab	850 €	1 000 €
de 3 501 à 5 000 hab	1 000 €	1 150 €
Plus de 5 001	Sur demande	

- Formation supplémentaire à la mise à jour de « Mon Site Communal » : 1/4 journée
- Coordination et réalisation des mises à jour du site internet : sur demande.

2.3 Marchés Publics

- Création d'un environnement ORDIGES : 2 250 euros.
- Assistance à la publicité des marchés :

Type de marché	Forfait par marché
Marché < 40 000 € HT	100€
MAPA	200€
Appel d'offres	400€

2.4 Dématérialisation

- Déploiement d'OK-COURRIER (de 1 à 50 utilisateurs) : 1/2 journée.
- Déploiement d'OK-COURRIER (à partir de 51 utilisateurs) : 1 journée.

3. Pôle « Système d'Information Géographique »

3.1 Réseaux humides au standard COVADIS RAEPA

- Intégration des réseaux secs ou humides (assainissement, eau potable...) dans le web SIG X'MAP à partir d'un plan papier
 - Réseau simple (linéaires + objets simples) < ou = à 20km : 500 €.
 - Réseau complexe (linéaires + objets complexes avec attributs) < ou = à 20km : 1 000 €.
 - Au-delà de vingt kilomètres de réseau : 400 €.
- Intégration des réseaux secs ou humides (assainissement, eau potable...) dans le web SIG X'MAP à partir d'un fichier DXF
 - Réseau simple (linéaires + objets simples) < ou = à 20km : 400 €.
 - Réseau complexe (linéaires + objets complexes avec attributs) < ou = à 20km : 800 €.
 - Au-delà de vingt kilomètres de réseau : 400 €.
- Intégration d'une extension du réseau dans le web SIG X'MAP à partir d'un plan papier
 - Réseau simple (linéaires + objets simples) : 200 €.
 - Réseau complexe (linéaires + objets complexes avec attributs) : 600 €.
- Intégration d'une extension du réseau dans le web SIG X'MAP à partir d'un fichier DXF
 - Réseau simple (linéaires + objets simples) : 200 €.
 - Réseau complexe (linéaires + objets complexes avec attributs) : 400 €.

Livrables : Cartographie avec pré-saisie d'attributs standards (date de pose, longueur, matériaux, diamètre pour un tronçon et date de pose, profondeur, matériau et type pour un regard...) et intégration à X'MAP.

- Assistance à l'intégration à partir de vos fichiers SHP et mise au standard COVADIS RAEPA pour publication dans X'MAP : nous contacter pour obtenir une proposition

Les données de réseaux humides au format Shape, en projection RGF 93 / Lambert 93 (EPSG 2154) et respectant le standard RAEPA sont intégrées gratuitement à X'MAP.

Les données de réseaux d'éclairage public filaires via le SIEDA au format Shape, en projection RGF 93 / Lambert 93 (EPSG 2154) et respectant le standard RAEPA sont intégrées gratuitement à X'MAP.

3.2 Cimetières

- Assistance à la réalisation d'un plan numérisé de cimetière(s), à partir d'un plan papier accompagné d'une échelle :
 - Forfait de 1 à 250 emplacements (tombes + cases columbarium + ...) : 400 €
 - Emplacements supplémentaires :
 - Entre 250 et 1 500 emplacements : 0,75 centimes d' € par emplacement,
 - Au-delà de 1 500 emplacements : 0,50 centimes d' € par emplacement.

- Assistance à la réalisation d'un plan numérisé de cimetière(s), à partir de prise de vues aériennes par drones réalisées par notre prestataire :
 - Résolution spatiale 2 cm par pixel, à 40 mètres d'altitude, pour survol d'une superficie comprise entre :
 - 1-1000m² => 500€
 - 1001-2000m² => 650€
 - 2001-3000m² => 800€
 - 3001-4000m² => 1000€
 - 4001-5000m² => 1100€
 - 5001-6000m² => 1300€
 - 6001-7000m² => 1400€
 - 7001-8000m² => 1600€
 Au-delà de 8 000 m² (1 hectare) : nous contacter pour obtenir une proposition
 - 0,50 centimes d'euros par emplacement physique à numériser.

***Livrables :** Cartographie contenant les éléments figurant sur le plan (tombes, jardin du souvenir, columbarium...), l'assemblage de l'ensemble des cimetières sur une même vue (même plan) ou directement géo-référencés ainsi qu'une numérotation des emplacements (tombes + cases columbarium) intégrée à X'MAP et création d'un profil sur l'application de gestion des concessions (Next'CIM).*

- Récupération des données littérales (à partir d'un tableur EXCEL par exemple) pour intégration dans le logiciel métier Next'CIM : nous contacter pour obtenir une proposition

3.3 Mise au standard CNIG Document d'Urbanisme

- Mise au standard CNIG PLU 2017 du document d'urbanisme et mise en ligne dans X'MAP : nous contacter pour obtenir une proposition

3.4 Adressage

Communes de 0 à 200 hab.	2 000 €	Soit 5 jours SMICA
Communes de 201 à 500 hab.	2 400 €	Soit 6 jours SMICA
Communes de 501 à 1 000 hab.	2 800 €	Soit 7 jours SMICA
Communes de 1 001 à 2 000 hab.	3 200 €	Soit 8 jours SMICA
Communes de 2 001 à 5 000 hab.	4 000 €	Soit 10 jours SMICA
Communes au-delà de 5 000 hab.	sur demande	

3.4.1 Accompagnement projet

➤ **1ère Réunion** - Présentation du projet en collectivité : demi-journée gratuite

- Intérêts d'adresser d'une manière efficiente son territoire,
- Présentation des grandes étapes du projet,
- Définition du périmètre d'intervention pour devis préalable à la commande,
- Rôles du Conseil Municipal : délibération, quel(s) référent(s) vont porter le projet ?

➤ **2ème Réunion** en collectivité - Lancement du projet

- Confirmation de la commande avec le ou les référents,
- Planification : définition des rôles de chacun,
- Elaboration de la feuille de route et constitution du calendrier.

Premier diagnostic / État des lieux quantitatif :

- Établir le constat via l'outil IGN de la Base d'Adresse Nationale,
- Recensement et synthèse de l'existant (Cadastre DGPI, BD Parcellaire, plans en interne, autres sources comme le SDIS),
- Géolocalisation sur support papier.

Livrables : Report et impressions papier (plans à grande échelle)

➤ **3ème Réunion** - Suivi du projet

Second diagnostic / État des lieux qualitatif

- Identification et matérialisation des anomalies,
- Réflexions sur les qualifications et dénominations des voies (pertinence de la voie, sa numérotation),
- Préconisations : En termes de dénomination, numérotation, confirmation du statut de la voie.

➤ **4ème Réunion** - Bilan de ces 2 états des lieux et définition des actions à entreprendre

- Repérage et préparation des voies nommées et dénommées,
- Voies à renuméroter (points adresse) - entrées de parcelles / bâtiments à numéroter, etc.
- Qualification des voies : Établir la praticabilité et le type (Place, Rue, etc.),
- Hiérarchisation des actions : Classement des voies et actions associées - dénomination, voies à rebaptiser, à numéroter, définir le type de numérotation.

Livrables : Préparation d'un support papier pour le travail en commissions.

➤ Intégration du travail réalisé sur la plateforme cartographie du SMICA – X'MAP

- Numérisation des rues avec leurs noms et numéros sur des couches SIG respectives pour restitution.

Livrables : Impressions papier

- Finalisation du projet
 - Mise à jour finale sur X'MAP.

Livrables : Remise des documents (plans, tableurs EXCEL...) à la collectivité.

- **5ème Réunion** - Bilan du projet et Diffusion des informations :
 - Envoi de fichiers numériques (ou saisie sur guichet adresse) à La Poste, l'IGN, la DGFIP, le SDIS, moteurs de navigation (GPS), etc.
 - Préparation à la matérialisation de l'adressage : Positionnement de la signalétique sur plan grand format (SIG), aide pour (à) la procédure achat.

3.4.2 Mise à jour de la donnée

- Entre [1 – 5] points d'accès numériques à créer ou à modifier ET aucune voie à créer ou à modifier,
 - 100 €
- Entre [5 – 30] points d'accès numériques à créer ou à modifier ET entre [1 – 5] voies à créer ou à modifier,
 - 200 €
- Au-delà de 30 points d'accès numériques à créer ou à modifier ET de 5 voies à créer ou à modifier,
 - 400 €

3.5 Numérisation d'autres données

- Assistance à la réalisation et/ou l'intégration de données cartographiques ou non cartographiques au format SIG à partir d'un plan papier, de tableurs, de fichiers PDF, de fichiers DAO, etc... :
 - Nous contacter pour obtenir une proposition

3.6 Edition ou numérisation de plans

- Editions de plans papier au format A2, A1 et A0 :
 - Forfait de 15 plans par an et par collectivité : compris dans la cotisation.
 - Coût au-delà des 15 plans par an : 2 € par plan supplémentaire.
 - Coût d'un plan/photo A0 sur papier photo : 30 €.

- Scan(s) au format A2, A1 ou A0 : 4,50 € l'unité.

3.7 Audit sur la récupération ou la migration de données cartographiques

Cet audit concerne les collectivités qui souhaitent changer d'application ou d'outil cartographique. Il peut également s'agir de relier une application connexe (hors SMICA) avec la cartographie X'MAP.

Prendre contact avec le support SIG du SMICA à support-sig@smica.fr ou au 05.65.67.85.90.

4. Pôle « Technologie Informatique »

4.1 Déménagement Matériel informatique

Nous contacter pour obtenir une proposition.

5. Inclusion numérique

Audit PIX, plusieurs modalités de passage sont proposées :

- modalité 1 : organisation de la campagne dans les locaux de la collectivité : 1 session : 200 euros par adhérent dans la limite de 10 agents testés ; la session a une durée de 2 heures et 3 sessions maximum peuvent être organisées par jour ;
- modalité 2 : organisation de la campagne dans les locaux du SMICA : 1 session : 120 euros par adhérent dans la limite de 6 agents ; la durée de la session est de 2 heures ;
- modalité 3 : organisation de la campagne en autonomie par la collectivité : 1 session 50 euros par adhérent dans la limite de 3 agents.

6. Autres opérations spécifiques

Toute opération spécifique ne figurant pas dans le catalogue ci-dessus fera l'objet d'une proposition.

Pour rappel, le montant de la cotisation pour une journée d'intervention d'un agent du SMICA est de 400€.